



Cumul d'activités

Par A9331

Bonjour,

Je suis contractuel de la fonction publique, est-il possible pour moi d'exercer, en plus de mon travail, une activité d'auto-entrepreneur ? Si oui, sous quelles conditions et quelles démarches dois-je effectuer ?

Merci pour votre aide !

Par kang74

Bonjour

Il faut voir avec votre administration ,auquelle il faudra demander l'autorisation écrite de toutes les façons AVANT de commencer une autre activité .

Cela dépend de votre fonction, du fait d'être à plein temps (ou pas) et du choix de l'activité subsidiaire en auto entreprise .

Le cumul s'il est autorisé peut être limité dans le temps .

[url=https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-privé]https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-privé[/url]